

Interpellation de Mme Verstraeten : Enseignement communal : griefs à l'égard du pouvoir organisateur, et de M. Desmet : Organisation de la Promotion sociale d'Uccle (CPSU).

Mme Verstraeten rappelle qu'une lettre signée par les responsables des trois organisations syndicales du personnel enseignant a exposé toute une série de griefs à l'encontre du pouvoir organisateur (PO) de l'enseignement communal.

Mme Verstraeten souhaiterait donc obtenir de la part du Collège une réponse aux questions suivantes.

Le principe de la concertation sociale prévu par les différents décrets et arrêtés de la Communauté française a-t-il été bien respecté ?

Un profil de fonction pour le poste de coordinateur scolaire a-t-il été établi ? Le personnel concerné a-t-il reçu un appel à candidature ? En effet, il semble qu'une personne soit déjà désignée et doive elle-même faire l'objet d'un remplacement dans une direction d'école.

Le Collège peut-il donner des informations sur le sort futur des cours de promotion sociale d'Uccle (CPSU) et notamment de la formation de bachelier en tourisme ?

Mme Verstraeten épingle aussi le fait que la plupart des postes de direction sont occupés par des enseignants masculins.

Elle espère aussi que la Copaloc (commission paritaire locale), dont la prochaine réunion aura lieu d'ici jeudi, contribuera à la résolution de ce conflit.

M. Hayette a lu avec beaucoup d'attention le courrier des trois syndicats et la réponse de Mme l'Echevin Maison. L'heure de la réconciliation ne semble pas encore arrivée. Le conflit opposant le pouvoir organisateur et les syndicats ne résulte visiblement pas d'un désaccord entre personnes. Néanmoins, dans ce genre de situation, l'élément psychologique joue toujours un rôle important.

Il n'est guère fréquent que les principaux syndicats entreprennent une démarche commune afin de dénoncer une situation problématique. Les griefs portent à la fois sur des sujets plutôt anecdotiques tels que l'organisation d'un team-building au Val d'Uccle mais également sur des questions aussi fondamentales que la réforme des titres et fonctions. M. Hayette encourage le Collège à renouer le dialogue.

Le courrier de Mme l'Echevin Maison insistait sur la dégradation du climat au fil du temps. Par ailleurs, l'influence exercée par le responsable pédagogique sur l'action du Collège semble avoir été un des facteurs de distanciation entre les différents acteurs. Quoi qu'il en soit, il appartient au Collège de restaurer un climat serein entre les protagonistes. Pour ce faire, il convient d'opposer une éthique de la responsabilité à une éthique de la conviction. François Mitterrand écrivait : « Dans une démocratie, l'opposition a un statut naturel. Elle appartient à la nation. Elle participe à la vie des institutions. Elle dispose du droit et des moyens de s'exprimer, du droit et des moyens d'exercer un contrôle. Simplement, elle ne gouverne pas et doit s'incliner devant les décisions de la majorité. ». La politique ne se limite pas au droit. Elle requiert une disponibilité pour écouter les autres.

Fondamentalement, le défi ultime s'incarne dans le mot « social » : serait-il concevable que le déficit de communication puisse venir d'une incompréhension du mot « social » ?

Selon le préambule de l'étude d'Axel Honneth sur le caractère constitutif de la lutte sociale pour la reconnaissance du diagnostic des injustices et des pathologies sociales, il apparaît très clairement que la quête de reconnaissance de l'individu est liée à son désir de voir sa propre liberté confirmée dans son environnement social. Cette perspective s'exprime de deux manières, qui semblent s'exclure mutuellement. Soit la valeur normative sera étayée par l'amélioration de la vie des membres de la société concernée, soit ce rôle normatif sera évalué à l'aune de la contribution des membres de la société considérée à l'instauration de la justice sociale. Le bénéfice du succès des luttes sociales par la reconnaissance doit donc se mesurer soit en fonction du bien-être individuel ou collectif soit par l'accomplissement de la justice. Dans la réalité, la résolution du conflit passe le plus souvent par un développement équilibré de ces deux dimensions. Si le Collège entend résoudre le conflit qui l'oppose aux trois syndicats, il doit se souvenir que la lutte pour la reconnaissance est à la fois l'indicateur d'une pathologie sociale et l'indice d'une injustice.

M. le Président propose à M. Desmet de lier son interpellation à celle de Mme Verstraeten, étant donné qu'elles portent sur des problématiques voisines.

M. Desmet précise que les cours de promotion sociale d'Uccle (CPSU) sont confrontés à des problèmes d'organisation. Les professeurs et étudiants sont constamment ballottés d'un endroit à un autre, dans des conditions souvent inconfortables. Actuellement, les cours du jour sont dispensés dans une partie des bâtiments libérés par l'hôpital des 2 Alice rue Groeselenberg tandis que les cours du soir ont lieu avenue De Fré dans les locaux de la Haute Ecole de Bruxelles (HEB). Il semble que les cours du jour devraient encore déménager pour un nouvel espace, dont la localisation est inconnue pour l'instant.

Vu que l'accueil des cours du soir à la HEB n'est garanti par aucun contrat locatif, la Fédération Wallonie-Bruxelles pourrait y mettre un terme du jour au lendemain.

M. Desmet est favorable à une sédentarisation des cours de promotion sociale d'Uccle. Selon lui, il faut assurer à cet enseignement un point d'ancrage ferme et définitif. Le Collège ne pourrait-il pas utiliser à cette fin un des bâtiments qui seront libérés prochainement grâce au regroupement des services communaux dans le cadre du projet U ?

M. Desmet aimerait aussi connaître le montant des dépenses engagées au cours des 10 dernières années pour les locations successives de locaux destinés à l'enseignement de promotion sociale. Il serait également intéressant d'avoir une estimation des dépenses pour les 15 ou 20 ans à venir.

Mme l'Echevin Maison partage le point de vue de M. Hayette selon lequel le conflit actuel est le signe d'une pathologie sociale. Il est également le symptôme d'une série de peurs qui aboutissent à une cristallisation des positions.

Mme l'Echevin Maison est tout à fait disposée à faire son autocritique le cas échéant. Néanmoins, elle estime avoir toujours été ouverte au dialogue. En effet, depuis la réunion de la Copaloc du mois d'octobre, des contacts informels ont été maintenus avec les organisations syndicales. Ceux-ci ne laissent pas apparaître la moindre tension. C'est précisément pour éviter des malentendus qu'une assemblée a été convoquée à l'initiative de l'échevinat pour le 28 février. Une des organisations syndicales ayant sollicité un report de la réunion, une nouvelle convocation a été fixée au 13 mars. Vingt minutes avant le début de cette réunion, Mme l'Echevin Maison a été prévenue par un mail que les trois organisations syndicales refusaient d'y participer.

Des éléments extérieurs, tels que la réforme des titres et fonctions, ont contribué à rendre la situation plus complexe. Les intentions de cette réforme sont légitimes mais ont provoqué des remous dans le monde de l'enseignement, qui à Uccle ont particulièrement affecté l'ICPP (Institut communal professionnel des Polders). À l'initiative de Mme l'Echevin Maison, tous les acteurs intéressés se sont rendus auprès du secrétaire général de la Communauté française pour tenter de débloquer les dossiers problématiques de certains membres du personnel de cet établissement. Cette réunion a associé, outre Mme l'Echevin Maison, l'inspecteur pédagogique, le personnel administratif du service de l'Education, les organisations syndicales et le directeur général de l'administration de la Fédération Wallonie-Bruxelles chargé des titres et fonctions.

Pour ce qui concerne les cours de promotion sociale d'Uccle (CPSU), les tensions résultent de la décision prise par le Ministre Marcourt selon laquelle il faut au moins 10 diplômés par an pour que la formation de bachelier en tourisme puisse être maintenue. Etant donné que ce seuil de 10 diplômés par an n'est pas atteint, quoiqu'il y ait davantage d'étudiants inscrits, la direction de l'enseignement de promotion sociale ucclois a pris peur et a cherché une issue dans la précipitation. La solution envisagée a consisté en une « co-diplomation » avec une école de promotion sociale située sur Uccle mais relevant de la Communauté française. Selon Mme l'Echevin Maison, cette proposition n'était pas mauvaise mais a été traitée de manière précipitée. L'échevinat a alors interrompu le processus, de manière à entendre les avis des organisations syndicales et des membres du personnel et, sur cette base, a envisagé d'autres pistes, notamment à Etterbeek et Molenbeek-Saint-Jean, mais ces dernières se sont révélées vaines.

Mme l'Echevin Maison a été extrêmement heurtée par le fait que la lettre de griefs revenait sur l'affaire dite du « Maisongate », relevant selon elle de la diffamation. Elle rappelle à cet égard que l'année dernière, elle avait été accusée d'avoir procédé à des évaluations et diagnostics dans les écoles en détournant de l'argent public, avec la complicité de l'inspecteur pédagogique. Suite aux accusations relayées par la presse écrite et la télévision, diverses enquêtes ont été menées, notamment par la Fédération

Wallonie-Bruxelles, dont l'inspection a abouti à la rédaction d'un rapport qui a démenti l'opinion des calomnieux, puisqu'il était particulièrement élogieux envers le pouvoir organisateur de l'enseignement communal ucclois. Ce rapport d'inspection a d'ailleurs déjà fait l'objet d'un exposé devant le Conseil communal. Mme l'Echevin Maison estime donc que les organisations syndicales n'ont guère témoigné d'une volonté de dialogue social en revenant de manière incongrue sur cette affaire.

Signalant qu'une nouvelle réunion de la Copaloc est prévue pour le 29 mars, Mme l'Echevin Maison entend y renouer le dialogue et mener des entretiens constructifs.

Par ailleurs, Mme l'Echevin Maison confirme qu'un profil de fonction pour le poste de coordinateur scolaire a été défini. Il s'agit d'un coordinateur pédagogique, titulaire d'un master en sciences de l'éducation, dont la fonction auprès du personnel enseignant relève de l'aide, de l'assistance ou de l'évaluation formative. L'organigramme prévoit également un poste de coordinateur technique au service de l'Education, dont le titulaire sera l'actuel directeur de la petite section de l'école du Val Fleuri.

Pour ce qui relève des bâtiments, Mme l'Echevin Maison reconnaît l'inconfort de la situation pour les élèves et enseignants des Cours de promotion sociale (CPSU) mais précise que la commune n'en est pas responsable et a été mise devant le fait accompli par la HEB De Fré, qui affirme avoir besoin de ses locaux. Quoi qu'il en soit, le Collège a bien l'intention d'assurer la pérennité de l'enseignement de promotion sociale, qui joue un rôle fondamental.